

Conseil Communal

Séance du 6 septembre 2021

Réponse à l'interpellation de Mesdames Elena CHANE-ALUNE et Mme Véronique WILLEMART

Mesdames les Conseillères,

En 2019, Resa et Proximus ont entamé un chantier d'importance dans la rue Wazon. En accompagnement de ce chantier, la rue Wazon a été placée en sens unique, suite à des échanges entre le commissariat de quartier et des riverains, ainsi qu'à des contacts avec le comité de quartier. Il était en effet convenu de profiter du chantier pour tester cette mesure de circulation, dans un sens puis dans l'autre.

Des adaptations en matière de stationnement ont également été apportées, notamment à la fin de l'année 2020, à la demande de riverains afin à organiser le stationnement dans la rue et à sécuriser les cheminements piétons.

La séquence convenue avec les différents acteurs a néanmoins été perturbée par la faillite de l'entrepreneur désigné pour la réalisation du chantier. La désignation d'une nouvelle entreprise était dès lors nécessaire et, dans l'attente de la finalisation de la procédure, il a été décidé de remblayer les fouilles et de sécuriser l'espace public. L'intention était alors d'inverser le sens de circulation pour la seconde phase de test lors de la reprise des travaux.

Dernièrement, les inondations sont hélas venues compliquer encore les choses. Le personnel de RESA a été mobilisé pour les opérations de raccordement des quartiers sinistrés. Ces interventions, indispensables pour les milliers de personnes concernées, ont donc entraîné le report du chantier Wazon. RESA évoque un redémarrage au premier trimestre 2022.

Tout cela entraîne qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la circulation dans la rue Wazon et toutes les solutions sont sur la table :

- le maintien du sens unique actuel ;
- l'inversion du sens unique ;
- le rétablissement du double-sens.

Dans ce dossier comme dans d'autres similaires, les avis des riverains divergent, selon que l'on interroge, par exemple, le comité de quartier Saint Laurent – Saint Martin ou le comité de riverains récemment formé autour de la rue Château Massart.

En ce qui concerne la sécurisation du chantier « staté », une équipe de la Ville s'est rendue sur place afin de procéder à une vérification complète du tronçon.

Enfin, à l'exception de la rue de la Haye et de la rue Saint-Gilles au-delà du carrefour avec la rue Wazon, les rues citées font partie de la zone 30 généralisée. La matérialisation de cette dernière sur les voiries communales a été réalisée de longue date par nos services mais les échanges avec le SPW n'ont pas encore permis, à ce stade, de concrétiser les choses sur les voiries régionales.

Puisque vous me relayez une demande pour la mise en zone 30 de la rue de la Haye, je vais en demander l'examen par les services de Police.